

## LETTRE OUVERTE A JEAN-CLAUDE MALO MAIRE DE BOUILLANTE

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, l'association « l'Amicale la Colombe » a pour objet de venir en aide à ses membres dans des situations de détresse (décès, incendie, etc.). Cette association existe depuis 27 ans et compte 140 familles.

Par une convention soumise à délibération du Conseil Municipal, du 26 février 2010, nous découvrons que vous mettez à disposition d'une association, jusqu'alors inconnue des Bouillantais, à titre gracieux, l'ensemble d'un immeuble sis à Pigeon.

J'attire votre attention sur le fait que l'association « l'Amicale la Colombe » occupe depuis plus de 15 ans, un bureau situé à l'étage de cet immeuble et qu'elle n'a jamais été informée d'une quelconque procédure d'expulsion à son égard.

Nous ne pouvons que nous étonner de cette manière de faire, ce d'autant qu'il y a peu, vous avez fait interrompre la fourniture d'électricité.

J'informe donc l'ensemble des adhérents de cet état de fait et vous demande de revoir cette position qui portera un préjudice certain au fonctionnement de l'Amicale la Colombe et à sa noble cause.

Persuadé que vous aurez saisi le bien-fondé de cette présente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président de l'Amicale la Colombe

Robert RACON